

C.G.T. - Transports - Alpes du Nord

JOURNAL du SYNDICAT GENERAL des TRANSPORTS des REMONTEES MECANIQUES et SERVICES des PISTES des ALPES du NORD - C.G.T. -

Bonne année, c'est encore la période.

Seulement les événements qui se sont produits depuis ce début d'année n'incite pas à l'euphorie : décès des deux jeunes à La Clusaz, situation sociale des saisonniers, accord entre le patronat et certains syndicats remettant en cause les droits des salariés surtout les plus précaires, mesures gouvernementales réduisant les budgets des collectivités conduisant à une austérité, etc...

Bref, rien de bien réjouissant.

Ceci étant, je crois beaucoup en l'humain et à sa capacité de rebondir, de se défendre.

Pour cela comme rien ne s'obtient sans lutter, je vous attends nombreux dans les actions prévues que cela soit pour les transports le 30 janvier à Paris ou pour les saisonniers le 23 février au péage d'Albertville ou surtout plus proche dans vos entreprises.

Je vous souhaite quand même une bonne santé, du bonheur pour vous et tous vos proches, Antoine.

LES INDÉGIVRABLES | XAVIER GORCE

Pour nous en sortir, nous devons
tous faire des sacrifices...



moi le premier, je vais devoir me passer...



SOMMAIRE

- P 1 - Édito et sommaire
- P 2 - Bulletin d'adhésion - Pauvreté
- P 3 - Transports de fonds
- P 4 à 5 - Transport routier de marchandises.
- P 6 à 7 - Accord sécurisation pour les patrons.
- P 8 à 10 - Rencontre nationale des délégués des RM et SP.
- P 11 - Deux morts de trop.
- P 12 - Action au péage, le 23 février, nous vous attendons nombreux

**Édition financée par votre
abonnement.
Et n'oubliez pas de régler
vos cotisations**

Bulletin mensuel n°86 janvier 2013

Directeur de la publication :
Antoine FATIGA

Numéro de Commission Paritaire des
Publications et Agences de Presse :
0715 S 07424

Numéro I.S.S.N. : 1774-4644

Imprimé par nos soins

Prix : 1€

Cotisations syndicales 2013

Depuis Février 2009, les cotisations syndicales n'ont pas augmentées. **Afin de continuer à défendre au mieux les intérêts des salariés, aider les élus et mandatés de notre syndicat à vous représenter, à vous aider, à ce former, nous avons procédé à une augmentation des cotisations.**

Vous allez recevoir dans les prochains jours votre carte 2013 et attestation fiscale 2012, dites nous si il y a des erreurs. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien.

Le taux de pauvreté continue de progresser

Selon une étude de l'Insee rendue publique dernièrement, le niveau de vie médian en 2010 s'élevait à 19 270 euros annuels, soit une diminution en euros constants de 0,5% par rapport à 2009. L'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'Insee établit ainsi que les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 430 euros. La pauvreté continue donc de progresser et cette progression affecte davantage les enfants : le taux de pauvreté des moins de 18 ans atteint 19,6 %, en hausse de 1,9 point.

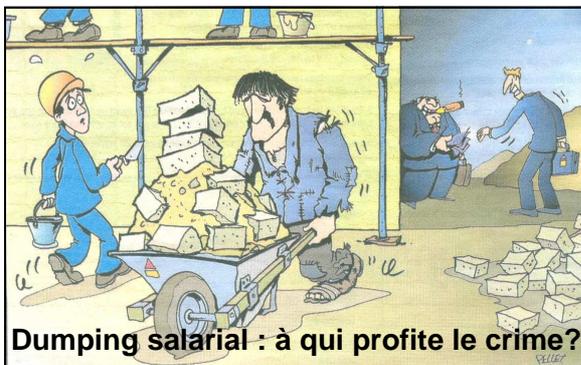
En 2010, 8,6 millions de personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté monétaire (défini par convention à 60 % du niveau de vie médian), soit avec 964 euros par mois. La moitié d'entre et les vivaient avec moins de 781 euros par mois.

En 2010, poursuit l'étude de l'Insee, le taux de pauvreté reste le plus élevé pour les chômeurs (36.4%). en hausse de 1,7 point. Mais contrairement à 2009, le chômage contribue peu à l'évolution globale de la pauvreté (à peine 4) de l'accroissement des personnes pauvres).

Les plus fortes contributions à cette hausse de la pauvreté sont en fait celles des inactifs. Les retraités représentent ainsi 11 % de l'accroissement du nombre des personnes pauvres alors que les adultes inactifs autres que les étudiants et retraités représentent 16 % de cette hausse. Mais ce sont surtout les inactifs de moins de 18 ans, c'est-à-dire les enfants, qui représentent le plus fort taux de hausse : 63 %.

Et les saisonniers en font largement partie car pour beaucoup d'entre eux, ils sont soit au RSA et à la CMU pendant les périodes d'intersaison. J'ai depuis le début de la saison, beaucoup de témoignages en ce sens.

Si vous en connaissez, y compris si vous avez connaissance de situations indécentes, faites moi le savoir, Antoine.



Bulletin d'adhésion à remplir et à nous renvoyer complété avec les précisions suivantes : pour les cheminots mettre seulement la qualification et la position, pour les remontées mécaniques la cotisation forfaitaire est de 12 euros par mois de présence dans l'entreprise, pour les autres mettre le montant du salaire mensuel. Rappel : le prix du journal est en plus de la cotisation



Syndicat C.G.T. des Transports, des Remontées Mécaniques et Services des Pistes des Alpes du Nord
371 Chemin de la Rotonde – 73000 CHAMBERY

Bulletin d'adhésion

NOM - Prénom :
 Adresse Personnelle :

 Tél. Mobile : Tél. Domicile :
 Adresse mail :
 Lieu de travail et entreprise Tél. Travail

Qualification/position ou catégorie d'emploi :

Montant du salaire mensuel net

Joindre un R.I.B. pour le prélèvement automatique à compter du deuxième mois de cotisations dont le montant sera égal à environ 1% du salaire mensuel net

Cette fiche est à remplir et à nous renvoyer très rapidement à l'adresse ci-dessus accompagnée du règlement de 12 euros correspondant à la première cotisation forfaitaire



FNST-CGT Transports de Fonds & Valeurs

Plusieurs évènements ont eu lieu à Chambéry pour les délégués de la branche transports de fonds et de valeurs dont la rencontre BANQUES et TRANSPORTS DE FONDS.



Dans les locaux du « syndicat général des transports des remontées mécaniques et services des pistes des alpes du nord CGT » a eu lieu la rencontre des délégués des banques CGT et des transports de fond LOOMIS, ils ont invité également Antoine FATIGA Secrétaire général du syndicat et Pascal ELHOMBRE représentant des convoyeurs de fonds BRINK'S.

Cette rencontre avait pour but de faire le point sur l'année écoulée ,sur le nouveau décret fraîchement entré en vigueur réglementant les différents modes de transport fiduciaire mais également les fermetures des banques de France.

Il y eu des discussions sur les remaniements préfectoraux qui sont préjudiciables quant à la vitesse de croisière des commissions préfectorales, nous étions habitués à un rythme soutenu, malheureusement une bonne partie des acteurs a changé, ceux qui avaient été prévus pour prendre la succession n'ont finalement pas été mis en poste, ce qui freinent considérablement les avancées en matière de sécurité sur le département, à suivre .

Concernant les fermetures programmées des banques de France, les représentants des personnels des banques nous disent qu'ils ne seront pas impactés, en fait ils sont plus dépendants des sociétés de transport de fonds ,qui elles par contre vont prendre ses fermetures de plein fouet, car il faudra mettre des camions blindés remplis d'argent, faire entre 50 et 100kms pour déposer et reprendre des fonds , ou est la sécurité des convoyeurs ? tout cela pour des économies gouvernementales .

Concernant les nouveaux décrets, le personnel des banques n'est pas ou peu au courant de ses nouveaux textes, leur direction cache volontairement l'impact que cela va avoir sur leurs agences.

Le discours patronal est : « nous sommes les donneurs d'ordres, c'est nous qui payons, ils feront ce que nous dirons»

Les directions du transport de fonds iraient dans le même sens, sauf que le respect des règles impliquent plus de passages et donc plus de rentrées d'argent, ils sont pris entre deux feux, que vont-ils faire ?

Les discussions ont continué sur d'autres sujets, notamment l'internalisation des fonds aussi bien du côté des banques que du transport de fonds, mais là nous sommes aux prémices , les décisions ne sont pas encore prises .

Tout cela dépendra des décisions gouvernementales quant à la fermeture des banques de France.

Nous savons que le milieu fiduciaire est en constante évolution, notamment les nouvelles technologies, si MONEO n'a pas fonctionné car trop onéreux, nous attendons de voir , si le paiement de menue monnaie par les portables s'avère efficace mais il subsiste encore le problème de sécurisation . A suivre.

En conclusion, les deux parties s'accordent pour que soit créé un fascicule au fait des nouveaux textes et qu'il soit distribué dans toutes les agences.

Nous remercions tous les protagonistes de cette rencontre, une date est prise pour se revoir si possible avec les représentants de la Poste, des commerces, de la banque de France et d'autres acteurs du fiduciaire en début d'année 2013.

Antoine FATIGA nous invite à la rencontre avec le nouveau préfet.

Pour les contacts CGT - TdF :

- Nadine Andrau 06.10.12.27.84
- kader Bengueche 06.60.52.05.50
- Pascal Elhombre : 06 83 86 81 52



SYNDICAT REGIONAL TRANSPORTS CGT DES PAYS DE LA LOIRE

SECTEUR MARCHANDISES

UN AUTRE CHOIX, LE PROGRES SOCIAL

Nantes, le 20 décembre 2012

Second épisode :

Urgent de GAGNER du TEMPS pour les PATRONS
Urgent d'HAUSSER le ton pour les salariés

Une réunion sur la revalorisation des frais de déplacement s'est tenue le LUNDI 10 décembre 2012. Il a aussi été évoqué l'augmentation des salaires. Faisons le point de la situation...

1 - FRAIS DE DEPLACEMENT

La revalorisation au 1^{er} janvier sera de 2% sur toutes les indemnités conventionnelles. Cela donnerait les taux ci-dessous dans le cadre à titre indicatifs (problèmes d'arrondis éventuels). Seules la CFTC et FO en sont signataires.

La CGT est ré-intervenue sur la nécessité d'adapter l'attribution à l'Organisation du travail via la prise en compte de l'amplitude de travail.

Et cela est d'autant plus vrai pour elle qu'un nombre important d'entreprises se sont vues appliquer des redressements URSSAF pour mauvaises attributions de frais. Ces entreprises prenaient comme critères l'amplitude de travail.

Taux au 1^{er} Janvier 2013

1 Repas	13,06 € (12,80€)
1 Repas unique	8,04 € (7,88€)
1 Repas unique nuit	7,82 € (7,67€)
1 Indemnité spéciale	3,54 € (3,47€)
1 Indemnité casse croute	7,08 € (6,94€)
1 Repas + 1 découché	41,76 € (40,94€)
2 Repas + 1 découché	54,82 € (53,75€)

A la demande du ministère, la CGT Transports présentera un texte à la prochaine réunion nationale pour prendre en compte l'amplitude en attendant la refonte totale des critères d'attributions.

2 - SALAIRES

Les Organisations Patronales ont testé à la réflexion + 2,20% **en linéaire** au 1^{er} janvier 2013 et non, en pondéré comme fait initialement. C'est-à-dire l'application de 2,20% à tous les coefficients ou taux. Seule la CFTC a donné son accord de principe. **Rappelons qu'il faudra un décret d'extension qui retardera l'augmentation réelle d'au moins 6 mois (1er juillet 2013), soit 24 mois sans rien ! Le SMIC passera de 9,40 à 9,43 € au 1^{er} janvier 2013...**

On est donc très loin d'un maintien du pouvoir d'achat entre une proposition à **2,20%** et le **SMIC à + 4,78%** depuis la dernière revalorisation des salaires Marchandises. Et cela sans prendre en compte une quelconque revendication CGT !

L'ANALYSE CGT DE LA PROPOSITION PATRONALE A 2,20%

- La dernière augmentation des salaires remonte à mars 2011 étendue en juillet 2011.
Soit au moins 18 mois à la diète au 1^{er} janvier 2013 !
- Depuis, le SMIC est passé de 9,00 € au 1^{er} janvier 2011 à 9,43 € au 1^{er} janvier 2013.
Soit + 4,78 % de revalorisation.
- De ce fait, au 1^{er} juillet 2012, les coefficients 118 à 138 M retombent en dessous du SMIC. **Soit la smicardisation de la majorité et la dévalorisation pour tous !**

LA POSITION CGT CLAIRE !

Le dernier accord salarial national signé par la CGT remonte au 14 décembre 2009. Au 1^{er} janvier 2010 tous les taux conventionnels repassaient au-dessus du SMIC (entre + 2,37% et 6,55%). après 8 ans de dépréciation par rapport au SMIC. La négociation d'alors était **sous le signe de l'ACTION** par blocage de plateformes logistique en Octobre 2009 et d'une récidive possible à Noël 2009. Et, **pour les Employeurs nous étions en PLEINE CRISE ! Enfin, signer en dessous, c'est renier sa signature et l'action des militants pour arracher cela !**

Voici le tableau comparatif entre la proposition patronale et celle du respect de l'accord de décembre 2009 ... aboutissant à tous les taux au-dessus du SMIC à l'embauche.

COEFFICIENTS	+ 2,20% au 1 ^{er} janvier 2013	Rapport au SMIC des taux suite à l'accord du 14 décembre 2009	Actualisation C.G.T.
		SMIC à 9,43 € au 1 ^{er} janvier 2013	Au 1 ^{er} janvier 2013
115 A 120 M	9,40 €	+ 2,37% du SMIC	9,65 €
128 M	9,51 €	+ 3,50% du SMIC	9,76 €
138 M	9,53 €	+ 3,61% du SMIC	9,77 €
150 M	9,79 €	+ 6,55 % du SMIC	10,05 €

Aucune négociation ne peut se dérouler en dessous de cette actualisation pour la C.G.T.



Accepter la revalorisation de **2,20% au lieu de 4,78% d'évolution du SMIC, c'est faire les cadeaux suivants aux Employeurs.**

PERTES MENSUELLES BRUTES = CADEAUX !

Coefficients	151,67 h	169,00 h	186,00 h	200,00 h
115 à 120 M	36,78 €	42,04 €	47,19 €	52,28 €
128 M	37,21 €	42,53 €	47,74 €	52,89 €
138 M	37,29 €	42,62 €	47,84 €	53,01 €
150 M	38,31 €	43,78 €	49,17 €	54,45 €

La CGT Transport revendique un salaire minimal à 1700 € bruts progressivement le plus rapidement possible ou 11,20 € de l'heure au coefficient le plus bas à l'embauche avec une première augmentation de 95 €/mois (151,67 h), 108 € (168h), 123 € (186 h), 132€ (196 h)

Pour cela, il faut qu'on se bouge TOUS ENSEMBLE NATIONALEMENT ! Il faut passer de la contestation orale à la mobilisation active ! Et cela dépend de chacune et chacun d'entre nous ! La CGT Transport poursuit le débat devant les salariés et avec les autres Organisations Syndicales de salariés sur des convergences revendicatives communes réelles et évidentes.

Urgent d'HAUSSER le ton pour les salariés



Accord sur l'emploi

La grande braderie des droits des salariés

La CGT s'adresse avec solennité à l'ensemble des salariés : cet accord concerne tous les salariés et prétend mettre en place ce dont le Medef a toujours rêvé et qu'il n'avait jamais réussi à imposer.

Le 11 janvier, les négociations nationales dites de « sécurisation de l'emploi » se sont terminées par un projet d'accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés. La CGT et FO ont annoncé qu'elles ne le signeront pas. Par contre, la CFDT, la CGC et la CFTC ont décidé de le parapher. Un projet de loi début mars doit être présenté au conseil des ministres pour ensuite être soumis au Parlement.

Un accord de flexibilisation forcée.

Alors qu'il y a chaque jour plus de 1 500 nouveaux chômeurs, que les ruptures conventionnelles (dont 80% sont imposées aux salariés) et les plans de départs volontaires » explosent, le patronat prétend qu'il serait difficile de licencier ? Que le droit du travail serait trop rigide ? Faudrait-il pour travailler accepter de perdre tous ses droits, que le travail non ou mal déclaré devienne la norme, que les « mini jobs » à l'allemande ou le travail « indépendant » à la roumaine ou à la polonaise fleurissent ? L'accord organise, la mobilité interne forcée, d'un site à l'autre, sans aucune limite garantie nationalement, pour le temps et la distance supplémentaire de trajet. **Et celui qui refusera sera licencié pour « motif personnel » !**

Un accord de sécurisation de la délinquance patronale.

Les salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise, leur type de contrat et même s'ils sont mal déclarés, ont aujourd'hui un droit commun : pouvoir aller aux prud'hommes et espérer récupérer les sommes qui leur sont dues.

L'accord met en place **un maximum récupérable selon**

l'ancienneté et empêche de remonter au début du préjudice. La réparation pour des faits remontant à plus de 3 ans ne sera plus possible!

Au-delà des heures ou des salaires non payés, les victimes de harcèlement, de discriminations et celles de l'amiante apprécieront !

En instaurant des peines « plafond », l'accord fait des employeurs la seule catégorie qui échappe en France à la sanction proportionnelle au délit.

Un accord de chantage à l'emploi

Nicolas Sarkozy en avait fait son cheval de bataille, mais cela a raté. Les salariés savent par expérience que quand ils acceptent « pendant une période difficile » de réduire leur salaire et leur temps de travail, dès que l'accord est terminé, le patron invente autre chose avec des plans de licenciements à la clé.

L'accord prévoit que les salariés qui touchent à partir de 1 300 euros nets par mois pourront voir **leur salaire baissé ou leurs horaires modifiés pendant 2 ans !** C'est toujours le même discours : si ça va mal, c'est de la faute des salariés, qui seraient « trop payés ». Par contre, rien sur une baisse « temporaire » des éventuels dividendes versés aux actionnaires !

Une attaque en règle contre le CDI

Le Medef n'a pas réussi à imposer son « CDI de projet », mais veut expérimenter pour des salariés des petites entreprises le contrat « intermittent », contrat totalement flexibilisé, qui **empêche toute vie régulière et toute construction d'avenir.**

Le patronat veut faire avaliser l'instauration d'un pseudo CDI dit CDI intérim sur lequel les négociations de branche butent depuis des mois.

Un accord pour faciliter les licenciements collectifs

Aujourd'hui 3% des nouveaux chômeurs ont pu « bénéficier » d'un plan social, c'est encore trop pour le Medef.

Sa solution est radicale : décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise, voire, si les délégués sont récalcitrants, par un simple document de l'employeur homologué par la direction du travail. Il suffira à l'employeur de consulter la CE, (un avis négatif suffit) et d'attendre 3 semaines la réponse de l'administration. Sans réponse, le texte est homologué et le patron peut licencier.

Où sont les mesures contre les licenciements boursiers, les possibilités données aux salariés pour construire des propositions alternatives aux projets patronaux ? Le recours à l'expert est limité comme jamais, le juge est mis « hors sujet », et tous les délais sont fixés à l'avance.

Rien n'est prévu pour accompagner les salariés licenciés : aucun moyen nouveau pour Pôle emploi, rien de neuf au niveau du bassin d'emploi. Les droits individuels à la formation restent à 120h maximum....

En « contrepartie » de ces reculs, des avancées pour plus tard, peut être, et pas pour tous.

- **Une complémentaire santé pour tous : Les salariés des entreprises de moins de 50 salariés ne sont, pour la plupart, pas concernés!** Par contre les assurances se frottent les mains à l'avance du pactole qui va leur être offert. Tant pis pour la Sécu!
- **Des « droits rechargeables » à l'indemnisation pour les demandeurs d'emploi : Ce sont les chômeurs eux-mêmes qui vont devoir se les payer entre eux,** le Medef ne prévoyant pas de recettes supplémentaires. Ceci alors que plus de 50% des chômeurs ne sont pas indemnisés aujourd'hui!

- **Des « contrats courts » enfin taxés :** Tant mieux, mais le Medef a réussi à ce que cette mesure ne rapporte rien à l'Unedic, mais **rapporte plus de 40 millions d'euros aux employeurs**, puisqu'ils ont décidé d'exonérer de cotisations patronales l'embauche de jeunes de moins de 26 ans. C'est un **nouveau jackpot pour le patronat!**

- **Un encadrement du travail à temps partiel ? :** Les 24h hebdomadaires mini prévues pour tout contrat à temps partiel sont en réalité un chiffre « lissé » sur l'année pour ceux et celles qui sont déjà à temps partiel, ce qui autorise tous les abus. En outre, ce minimum peut être diminué automatiquement pour les salariés déjà en poste, et sur demande « pour les nouveaux embauchés » (surtout si l'employeur lui conseille de demander). Et **l'employeur pourra imposer de modifier 8 fois par an le volume d'heures hebdomadaire.** S'il y a plus d'heures que prévu, elles ne seront pas forcément considérées comme des heures complémentaires et donc **ne seront pas payées plus!**

Le pompon de ces « avancées », c'est qu'**aucune ne s'applique tout de suite.** Il va falloir que de nouvelles négociations s'ouvrent, en particulier dans les branches professionnelles.

Le « nouveau modèle économique et social » que cet accord veut imposer, n'a rien de neuf : c'est le règne du « gré à gré », la destruction des socles de garanties collectives, comme si le salarié était à égalité face à son patron. **C'est le libéralisme et sa loi de la jungle ! Les Français l'ont rejeté en mai dernier.**

Le Medef, qui tient là sa revanche, appelle à transposer l'accord « tel quel » dans la loi. Il n'y a aucune raison pour lui faire ce cadeau : **Mobilisons nous partout pour que la loi à venir rompe avec la politique précédente et construise réellement de la sécurité pour l'emploi des salariés.**

Le contenu de l'accord est disponible sur www.cgt.fr

Communiqué du Forum Social des Saisonniers.

La Taxation des CDD courts peut paraître pour beaucoup une avancée, les membres du forum émettent de fortes réserves sur cette mesure. En effet les contrats saisonniers sont exclus de cette taxation. Nous tenons à rappeler que la moyenne des contrats saisonniers est de 1 mois. De plus en plus de contrats saisonniers sont souvent signés au détriment du CDD dit « de remplacement, ». Les employeurs ayant bien compris tous les avantages qu'ils peuvent tirer de ce contrat : flexible, sans versement de la prime de précarité de 10%, sans sécurisation, et maintenant sans « la charge » supplémentaire de la nouvelle taxation

des CDD. Si l'on désire faire reculer le recours aux CDD court ; il faut dissuader les patrons qui vont réussir à contourner la loi.

Nous demandons que la prime de précarité soit versée aux contrats saisonniers qui sont des CDD. En 10 ans, les contrats de mois d'un mois ont progressé de 120% ceux de moins d'une semaine de 80%. L'explosion du recours au CDD c'est la norme. Ils représentent 84% des contrats signés en 2010.

Il faut que cesse l'hypocrisie. La loi doit recadrer la définition et l'utilisation du contrat saisonnier. De plus, ne nous leurrions pas sur l'exonération de charge pendant 3 mois, pour la signature d'un CDI pour les -26 ans. On assiste déjà à une utilisation détournée de CDI qui en réalité sont des

CDD déguisés. Ces magouilles ont permis aux employeurs de faire signer ce type de contrat à des étudiants sachant pertinemment qu'ils quitteraient leur travail pour reprendre leurs études.

Le forum social des saisonniers réaffirme qu'il faut poursuivre un travail avec les différents partenaires du tourisme, syndicats, collectivités, entreprises, pouvoirs publics afin d'améliorer le statut des CDD et spécifiquement dans cette industrie celui des 800 000 saisonniers du tourisme. Pour ces salariés soumis à la fragilité sociale liée à leur statut, il est temps que des changements interviennent. Le forum social des saisonniers avec la diversité de ses acteurs a demandé un rendez vous aux trois ministères concernés par la saisonnalité.



Photo publiée avec l'aimable autorisation de Thierry Guillot, excellent photographe au DL

10 et 11 janvier 2013 : formation syndicale pour les élus C.G.T. des remontées mécaniques et services des pistes

Tout le monde arrive entre 8 et 9 heures. Certains viennent de loin. **Les retrouvailles se font d'abord autour de la cafetière et d'excellents Panettone**, préparé par Antoine. Puis Antoine sonne la fin de la récré et nous investissons la salle de réunion. Premier tour de table pour présenter les nouveaux dans une ambiance propice aux vanes idiotes et jeux de mots vaseux. On enchaîne logiquement sur les élections professionnelles, puisqu'elles auront lieu cette année dans pas mal d'entreprises. **On rappelle l'importance des élections dans les entreprises, qui conditionnent pas mal de choses, à commencer par la qualité du dialogue social. Il est important d'avoir des élus C.G.T.**, et il est important d'être bien élu pour peser à la table de négociation. On rappelle qu'il y a des délais à respecter, et des procédures obligatoires. Il faut donc savoir anticiper. Souvent c'est l'employeur lui-même qui prend les devants, car il peut être fastidieux de devoir organiser une nouvelle election parce que la première vient d'être annulée pour vice de forme. Dans les entreprises où seule la CGT est

présente c'est assez simple, quand il y a d'autres listes il faut faire plus attention...

Petits rappels donc, allez on prend des notes : c'est l'employeur qui doit envoyer les convocations pour la négociation de l'accord électoral (il faut en faire un à chaque election), et le syndicat doit mandater quelqu'un, pas nécessairement un délégué syndical, pour le représenter. C'est aussi le syndicat qui présente les listes de candidats à la direction. Ce n'est pas le délégué syndical, attention. Il faut avoir été candidat au CE ou à défaut au DP et avoir obtenu au moins 10% des suffrages exprimés pour pouvoir être nommé délégué syndical. Voilà, faut en savoir des choses, hein ?

Un nouveau tour de table à présent pour prendre des nouvelles des négociations salariales chez les uns et les autres. Chez certains c'est en cours ou sur le point d'attaquer, pour d'autres c'est fait. Dans l'ensemble ça signe pas très cher, le climat est morose et ça devient la norme... La mise en musique de l'accord sur l'ancienneté dans les entreprises CDA

explique partiellement cette langueur, mais il y a aussi, allez tous en chœur : la crise la crise la crise ! Et je citerai ici Dominique Thomas qui nous répète toujours, et qui n'a jamais eu autant raison : pour faire la guerre, faut des guerriers... A méditer, ensuite retourner sur le terrain, encore et toujours, surtout en période électorale évidemment, allez hardi les petits.

Tour d'horizon :

Aux 2 Alpes ils sont trop nombreux à la table de négociation, ça évite à la CGT de signer n'importe quoi, les autres syndicats s'en chargent. Là ils ont eu l'accord CCN, de 2,5% à 1,9% sur les salaires, et ils ont mis en place la prime de nettoyage à 10 € par mois.

Aux Menuires, les petites nouvelles : l'élection s'est bien passée, tous élus ou réélus. La négociation vient de prendre fin, augmentation de 2,2 à 1,9% sur les salaires et mise en place de l'accord ancienneté CDA.

Aux Carroz, on signe au niveau CCN, de 2,5 à 1,9%. Le patron veut mettre en place une DUP en guise d'instance paritaire, et ils ferraillent en ce moment pour

(Suite page 9)

(Suite de la page 8)

tenter de maintenir le même nombre d'élus.

A Val Thorens, on négocie. On vous racontera.

A Flaine, on votera en février, en attendant pour passer le temps on signe à 2,4% et 1,7% pour les cadres, on met en place l'accord ancienneté CDA. On avance bien sur l'accord égalité hommes-femmes, et on commence à travailler sur l'accord pénibilité. On est bosseurs, à Flaine.

Aux Arcs ils ont signé à 2,1% et mettent en route l'accord CDA. Ce n'est pas énorme mais la CGT n'est pas seule à bord, c'est toujours le même problème. (Les Arcs, vous connaissez, c'est le pays où une chenillette de damage qui s'écrase au fond d'un ravin est un "non-événement").

A la Plagne, la négociation est en cours, pas de nouvelles fraîches depuis la formation.

A Val d'Isère Pistes, ils ne font pas comme tout le monde, ils n'obtiennent rien. Ils perdent plutôt des acquis, tout en voyant leur temps de travail augmenter. Heureusement, leur patron sait les consoler, en leur disant : "oui mais on habite un beau pays". Effectivement, ça met du baume au cœur.

Dans les Vosges, ceux de la Bresse appliquent l'accord salarial de la CCN, ce qui est bien le moins de la part de M. Remy qui en est l'artisan. A part ça, pas grand-chose, et Jean-Pierre se fait prophète : "vous verrez, vous y viendrez à nos conditions de travail !" Brr, ça fout la trouille. Saviez-vous que ceux de la Bresse ont des contrats de 9 semaines, quand dans les stations, le minimum en général est 14 ? Que chez eux il faut 3 saisons pour faire 1 an d'ancienneté ? Et ainsi de suite...

Partons vers des horizons plus socialement riants, à Chatel par exemple. Dommage, justement c'est pas le top, ils ont réussi à gratter 0,9% en juillet et 0,6% au

1er décembre, c'est pas bézef. En revanche ils travaillent dur sur l'accord égalité hommes-femmes. Tous égaux, tous aussi mal payés ? C'est un concept...

Le petit gars de La Toussuire est frais élu, sa négociation commencera la semaine prochaine. À l'heure où l'on écrit ils devraient y être.

A Valmorel ce n'est pas la quinzaine commerciale non plus. Passer le contrat de 118 à 122 jours, niet. Pas d'avancée sur l'indemnité de nettoyage non plus. Il était demandé la mise en place d'un congé de 3 jours pour un enfant malade, ils ont obtenu 1 jour. Mais ils ont signé l'accord salarial au niveau de la CCN.

A Courchevel ça va plutôt mieux : on signe à 2,2%, mais on attrape 15% d'augmentation de la majoration pour les dimanches et jours fériés. L'ancienneté, c'est désormais 25 ans, et 1% par an s'il vous plaît. Ils discutent sur l'accord pénibilité, eux aussi aimeraient bien aller au-delà du pauvre accord CCN. Enfin, ils tiendront leur élection en fin de cette saison.

A Serre Chevalier enfin, la discussion avance sur le sujet de "1 saison, 1 an" (d'ancienneté). Une bonne chose, ça. Sinon, ils ont signé à 2,2%.

Voilà, on a vu du pays. Après la conférence de presse et la photo de famille (voir page précédente), on file déjeuner on se remet au boulot illico, halte aux cadences infernales Antoine !

Une après-midi consacrée aux mutuelles, Fanny vous raconte cela ci-après : voilà, Patrick n'ayant pas pris de notes ce jeudi après midi et m'ayant gentiment demandé par texto (c toi ki fais l'cpte rendu pour ct aprem ?) de le faire à sa place, j'attaque la suite de ce compte rendu.

Intervention prévoyance (Marc SCHWEBEL – conseil en protection sociale) :

La prévoyance prend en charge

2 risques :

- Le risque décès du salarié avec un capital versé aux ayant droits ou une rente éducation,
- Le risque accident du travail, maladie, incapacité : des indemnités sont versées en complément des indemnités de la Sécurité Sociale.

Depuis 7 ans, dans la profession, seul le risque pour décès est pris en compte (assureur GNP) et une rente est versée aux enfants ou au conjoint en cas d'absence d'enfant (assureur OCIRP). Mais le risque pour AT n'est pas pris en compte.

C'est APICIL qui gère le régime de base de la garantie décès avec un taux de cotisation de 0,24% (sur salaire brut) réparti 50/50 entre salarié et employeur. Analyse au terme de 7 années de cotisations : le rapport sinistres / cotisations laisse apparaître un gain substantiel au profit de l'organisme (environ 250 000€).

Pour le capital décès le rapport est de 0,56 : c'est-à-dire que sur 100 € de cotisations, l'assureur GNP a versé 56 €.

Pour la rente, le rapport est de 0,73. Les 0,24 % de cotisations sont donc suffisants voire trop importants pour couvrir le risque.

DSF lors de la commission paritaire du 20 novembre 2012 a proposé d'élargir, sur proposition du GNP, la base des garanties à l'incapacité et/ou l'invalidité avec une cotisation max de 0,75 % (inclus les 0,24 % existants) répartis 50/50. Donc 0,51 % de cotisations supplémentaires pour le risque AT, maladie. A priori, ce serait une cotisation de 0,45 %.

Propositions CGT :

La cotisation de 0,24 % étant suffisante, elle pourrait être ramenée à 0,19 % + 0,45 % de cotisations pour l'invalidité et l'incapacité, afin de permettre une bonne prévoyance sur les 2 risques,

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

Couverture du risque AT, maladie après 120 jours, 70 % du salaire brut couvert (soit 90% du salaire net),

Mutualisation de la portabilité.

Rappel : selon la convention, l'employeur a une obligation de maintenir le salaire d'un salarié victime d'un AT ou d'une maladie pendant 90 jours en complément des indemnités de la Sécurité Sociale. Conditions d'application : avoir 1 an d'ancienneté et vaut uniquement pendant la durée du contrat de travail (si tu te blesses le 30 mars et que ton contrat s'arrête le 14 avril, tu touches que pendant cette durée là).

Re rappel : on parle ici de négociation sur le régime minimum de la convention collective.

Intervention mutuelle (François PLAYT – MTRA) :

Un décret du 9 janvier 2012 impose aux entreprises proposant une mutuelle de groupe à ce qu'elle soit obligatoire pour tous les salariés (permanents + saisonniers). Date buttoir d'application : 31 déc 2013.

La MTRA (adhérent aux Mutuelles de France) a créé une mutuelle exclusivement réservée aux salariés des remontées mécaniques et service des pistes (un sépliant présentant cette avancé a été joint au journal de novembre. Pour en avoir téléphonez soit au syndicat ou aussi pour obtenir les cotisations mensuelles et les prestations couvertes : 04 79 68 22 20 ou rmsp@mtra.fr.

Condition d'adhésion du saisonnier : présentation de sa fiche de paie.

Fin novembre de chaque année, MTRA fera un envoi aux adhérents afin qu'ils puissent justifier auprès de leur employeur qu'ils ne peuvent adhérer à la mutuelle de groupe de l'entreprise (date de résiliation au 31 décembre impossible à respecter).

Classification de la Convention Collective :

On en revient toujours au même problème : l'application de la nouvelle classif non respectée par les employeurs. Un bilan sera enfin réalisé avec DSF. Afin d'avoir du grain à moudre en réunion, Antoine vous demande de faire un état des lieux de ce qui se passe dans vos entreprises : entretiens individuels (sont'ils faits ?), négociations véritables des NR ?, les N+1 ou N+2 qui font passer les entretiens ont'ils été formés ?, les fiches de poste sont-elles faites en collaboration avec les IRP ? Etc

Vendredi matin, place à SECAFI, cabinet d'expertise comptable,

qui se présente et nous rappelle l'intérêt qu'il y a pour un CE, mais pour d'autres choses aussi, comme pour la préparation de la NAO par exemple, de demander une expertise comptable tous les ans, comme la loi le permet. Le cabinet peut en outre, et devrait, être consulté par le CE pour l'étude de gros projets, de changements technologiques, mais aussi en cas de restructuration... On discute incidemment de ce "crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" créé par le gouvernement pour les entreprises, qui n'attend plus que les décrets d'application. Les entreprises ont des subsides à attraper de ce côté-là, gardons l'info en mémoire pour les prochaines négos !

Pour joindre SECAFI, un seul numéro : Marie-Christine Tournier : 06 72 92 70 00.

Jean-Paul Bouchard, inspecteur du travail, prend place à son tour. Et la pause clope, Antoine ? Comme, il est très soucieux de notre santé, il ne l'autorise pas... On commence par un sujet sur le travail au froid. La loi est peu précise sur ce point, on ne parle pas de limites de tem-

pérature, mais l'employeur est tenu de prendre soin de nous... On parle d'accidents de travail ensuite, il y a eu l'hiver dernier plusieurs accidents sérieux liés à des situations de proximité avec des pièces mécaniques en mouvement. Il faut parvenir à mettre en place des protections et systèmes d'arrêt des installations plus efficaces. On reparle enfin de la question du casque, c'est un peu compliqué, puisqu'il faudrait avoir un casque pour le ski, un casque de travail, un casque pour le transport par moto-neige. Il semblerait que le casque polyvalent qui pourrait répondre à toutes ces situations ait été inventé, il va falloir nous préparer à ressembler tous à des Playmobils dans quelques années...

Après cette formation marathon, un tour est fait sur les prochaines négo, le fonctionnement de la branche et les troupes requinquées repartent affronter les cols verglacés pour rentrer à la maison, non sans avoir calé les dates à venir : **opération tractage aux péages d'autoroute samedi 23 février, qu'on se le dise !**

Merci beaucoup à nos deux excellents narrateurs, Fanny et Patrick.

Pour info, de l'argent, il y en a... Par exemple, la CDA.

Sur la période s'étalant du 1^e, octobre 2011 au 30 septembre 2012, le chiffre d'affaires de la Compagnie des Alpes s'élève à 653,4 M€ à périmètre comparable retraité. Avec un résultat net s'établissant à 26,5 M€, le groupe affiche sa solidité économique, et sa «bonne résistance opérationnelle et financière dans un contexte conjoncturel difficile».

La CDA a également annoncé une progression de +5 % de sa capacité d'autofinancement, à 137 M€. Au sein de ces résultats de l'ensemble des activités du groupe, le chiffre d'affaires des domaines skiables s'établit à 379,4 M€ (+5,1 %). Le nombre de journées-skiieurs progresse de 2 %, tout comme la recette moyenne par journée-skieur (2,3 %).

Drame de La Clusaz - Soutiers des sports d'hiver - deux morts de trop

Un saisonnier des remontées mécaniques et son amie ont péri, jeudi, dans l'incendie du camion où ils vivaient est, selon toute vraisemblance, le chauffage d'appoint au pétrole qui a provoqué l'incendie, jeudi soir dernier, à La Clusaz (Haute-Savoie), du camion où vivaient un saisonnier de vingt ans et sa petite amie de dix-sept ans qui, avec leur chien, ont péri dans les flammes. Lui; originaire d'un village proche, était employé pour la deuxième année consécutive aux remontées mécaniques de la station. Elle, étudiante à Annemasse, l'avait rejoint pour les vacances.

Comme une dizaine d'autres saisonniers, ils avaient installé leur fourgon sur un parking au bord d'un chemin, sans eau ni électricité, à l'entrée de la station. L'an dernier, la mairie avait demandé aux saisonniers en camion de quitter le terrain où ils étaient auparavant. « On nous a dit qu'on constituait une pollution visuelle, a témoigné sur France 3 l'un des jeunes. On nous a parkés ici, où il n'y a pas une minute de soleil

dans la journée, ce qui nous oblige à chauffer à fond pour ne pas être à moins 2 degrés. Nos camions sont de véritables bombes. J'ai cinq bonnes de gaz, 40 litres de pétrole, 20 litres de gasoil. Si on avait eu l'électricité, ce ne serait pas arrivé.

Lors d'une réunion de crise, vendredi matin, la mairie a autorisé les saisonniers à retourner sur l'ancien terrain et s'est engagée à leur proposer des relogements, tandis que la direction de la station tentait de minimiser le problème: selon elle, sur les 1200 salariés saisonniers employés, une quinzaine seulement « préfèrent vivre sur les parkings. Un choix de vie très relatif. « Les jeunes vivent en camion soit parce qu'ils ont des chiens soit parce qu'ils ne veulent pas payer plusieurs centaines d'euros pour un logement alors qu'ils sont payés au Smic », explique Antoine Fatiga, responsable de la CGT des saisonniers et élu Front de gauche à la région Rhône-Alpes. Pour le syndicaliste, le drame remet sur le devant de la scène le problème criant du logement des

saisonniers: « Les grosses structures logent leurs salariés de manière correcte, mais la plupart des employeurs ne proposent pas de logements. Les prix à la location sont ceux proposés aux touristes. Les saisonniers sont obligés de louer à plusieurs, dans des conditions précaires et insalubres. Le tourisme dégage 6 milliards d'euros par an de chiffre d'affaires en Savoie: de l'argent, il y en a pour les loger de manière correcte! De son côté, le forum social des saisonniers exige en urgence la mise à disposition de parkings « surveillés, alimentés en eau et électricité pour les saisonniers « souhaitant vivre dans leur véhicule et, plus largement, l'obligation pour les employeurs de mettre un logement à la disposition des saisonniers. Le forum a réitéré sa demande au ministre du Travail, Michel Sapin, d'être « reçu et associé aux mesures à prendre pour améliorer les conditions de vie et de travail des saisonniers ».

Article paru dans l'Humanité et écrit par Fanny Doumayrou

J'ai reçu du père du saisonnier décédé dans cet accident le double du courrier qu'il a envoyé au procureur de la république, je vous mets ci-dessous avec sa permission, des extraits. Ce courrier m'a bouleversé et il a été lu en ouverture des rencontres régionales de la saisonnalité.

Monsieur le Procureur,

Au-delà de l'émotion que je ressens devant le décès de mon Fils Thomas et de sa compagne Margaux, et de la juste polémique provoquée par les conditions d'accueil des saisonniers indispensables à la Clusaz, dans le cadre de votre enquête je tiens à porter à votre connaissance les éléments suivants :

Au printemps dernier, Thomas avait passé un diplôme à Megève pour valider son expérience d'agent d'exploitation des remontées mécaniques. Or, ce diplôme a été directement transmis à la station de La Clusaz, laquelle a exigé pour le lui remettre qu'il refasse une saison. C'était un employé « captif » car il souhaitait travailler ailleurs, en Suisse, étant binational.

Contrairement à ce qui a été relaté dans la presse, le chauffage d'appoint ainsi que les installations annexes n'étaient pas défectueux car achetés dans l'année : les justificatifs ont été transmis à la gendarmerie d'Annecy par la mère.

Enfin, malgré leur choix de vie, les conditions d'accueil ont été en l'occurrence criminelle. Thomas s'est fait déloger par la municipalité d'un parking valable pour être « planqué » au bout d'un chemin peu accessible, ombragé, non équipé et surtout

non visible. Après le drame, les autorités les ont rapidement resitués sur un parking plus présentable et mieux équipé qu'ils avaient demandé : c'est un aveu.

Par ailleurs, la Direction de la station communique elle-même disposer d'une trentaine de chambrettes pour 240 saisonniers (sic) dans des conditions à vérifier et pour un rendement global correspondant aux marchands de sommeil.

L'objectif de mon courrier n'étant pas de rechercher des indemnisations mais simplement que ce drame ne se reproduise plus : je vous demande donc d'agir afin que ces saisonniers puissent bénéficier l'an prochain à la Clusaz d'une aire de parking décente et qu'elle soit dénommée aire « Thomas et Margaux ».

Recevez Monsieur le Procureur, l'expression de toute ma considération. Albert SCHAMBERGER

PS : Thomas avait 20 ans il est mort dans des conditions inacceptables liées à son travail. J'avais déjà perdu un autre fils à 22 ans, Olivier, champion de France d'athlétisme, fauché par un chauffard ; ce dernier avait écopé d'une condamnation analogue à celle d'un braconnier à l'époque. Je vous pose la question : la Société protège t-elle nos enfants ?

Samedi 23 février

REMONTEES MECANIKUES ET SERVICES des PISTES
Saisonniers et permanents - Salariés du tourisme et de l'industrie



Tous se retrouveront, le samedi 23 février
de 10h00 à 13h00

au péage de Sainte Hélène vers Albertville, pour informer les vacanciers pour faire prendre conscience de notre situation, de celle de l'ensemble des saisonniers, mais aussi du fait qu'il ne peut y avoir de tourisme sans industrie.

Rien ne s'obtient sans lutter, alors mobilisez pour être présents en nombre. Rapprochez vous de vos délégués pour y participez.

Apportez vos spécialités locales pour passer un bon moment de convivialité.

Informez moi de votre participation, Antoine : 06 80 72 09 45.

Samedi 23 février

de 10h00 à 13h00

au péage de Sainte Hélène vers Albertville

Nous comptons sur toi